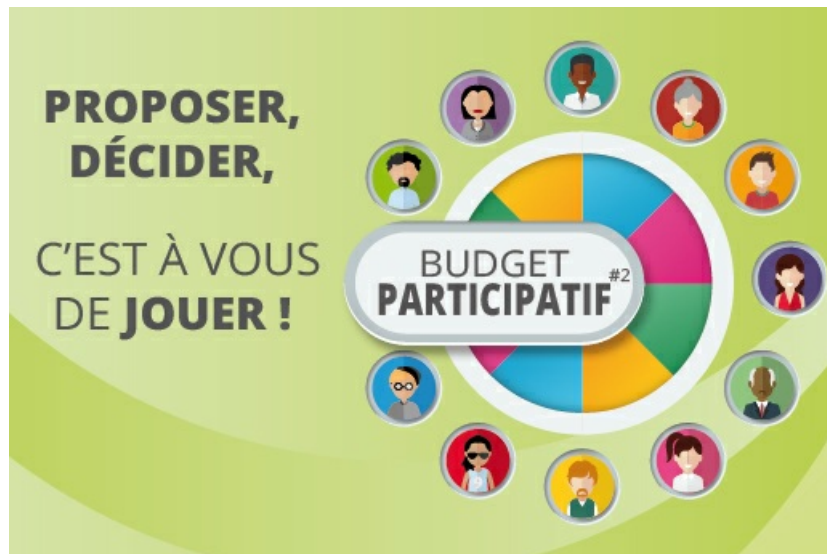


# Le budget participatif

Les Allonnais peuvent soumettre des projets liés à l'amélioration du cadre de vie grâce au budget participatif. Après étude de leur faisabilité, un vote permet de retenir les propositions qui seront mises en œuvre.

Page modifiée le vendredi 26 février 2021 • Données Ville d'Allonnes

## Principe



Le budget participatif est un processus de démocratie participative qui permet la concrétisation de projets proposés puis votés par les habitants, dans **le but de profiter à la collectivité**.

Les projets sont réalisés par la Ville d'Allonnes. La municipalité a décidé de **deconsacrer 200 000 €** au budget participatif.

## Actualité

Suite à une demande d'habitants exprimée en 2018 lors des Assises de la Ville, en 2019 la ville a lancé son premier budget participatif. Ce sont quinze projets qui ont été retenus par le vote des habitants et mis en œuvre par la ville : une fresque au centre commercial des Perrières, un terrain de boules aux Jardins de la Simonière, une aire de jeux pour les plus petits rue des Coquelicots, un city stade côté du lycée Malraux, des bancs des cendriers... Bientôt des nichoirs à oiseaux et des bancs à Chaoué seront achevés et le parcours patrimoine Les trésors de la ville sera être réalisé fin 2021.

En 2021 le conseil municipal a adopté à l'unanimité le lancement du budget participatif. BP#2 Ne ratez pas cette chance de contribuer à des projets à l'Hôtel de ville ou sur la plateforme [Allonnes participatif](#)

## Conditions

Pour participer, il suffit tout simplement de remplir les deux conditions suivantes :

- Habiter à Allonnes ou être un acteur de la vie allonnaise
- être âgé au moins de 13 ans.

### Prendrez-vous un cookie ?

Ce site utilise des traceurs, aussi appelés cookies. Certains sont essentiels à son fonctionnement, d'autres servent à mesurer son audience. Vous pouvez consentir au dépôt des traceurs facultatifs de votre choix sur votre équipement, refuser tous les traceurs facultatifs ou tout accepter. Votre décision sera enregistrée pour une durée d'un an mais vous pourrez changer d'avis à tout moment via le lien "Cookies" présent en bas de page. [En savoir plus](#)

Personnaliser

Refuser

Accepter

## Calendrier



La démarche pour le budget participatif se déroule en 4 étapes.

### **Du 18 février au 3 avril**

Les habitants sont invités à **déposer leurs projets en ligne** ou bien lors des points de rencontre organisés par la ville.

### **Du 6 avril au 28 mai**

Les propositions sont étudiées.

### **Du 1er juin au 26 juin**

Les habitants votent pour choisir leurs projets préférés, sur la plateforme ou lors des points de rencontre.

### **Dès juillet**

Les projets retenus sont présentés aux Allonnais et ils pourront être engagés avant la fin de l'année 2021.

D'avril à juillet 2021, les Allonnais pourront suivre tout le processus en se connectant sur [la plateforme](#).

## Projet

Pour être retenues les propositions doivent répondre à certains critères exposés ci-dessous :

### **Collectif**

Le projet doit répondre à un besoin collectif des habitants et pour cela il doit être déposé au nom d'un groupe d'habitants par un référent responsable de cette proposition.

## Le budget participatif - Site de la Ville d'Allonnes

### **Localisation**

Le projet doit être localisé sur le territoire de la Ville d'Allonnes et relever des compétences municipales.

### **Faisabilité**

La proposition doit être suffisamment précise pour permettre l'étude de sa faisabilité. Elle doit être techniquement réalisable.

### **Nature**

La proposition doit rester dans le budget attribué et relever de l'investissement : ce qui dure dans le temps et ne génère pas de charge.

### **Objet**

Le projet doit répondre à l'intérêt général. Il doit au final recueillir un nombre suffisant de votes pour sa réalisation.